PROGRAMME DE FORMATION
« AIPR - OPERATEUR »

Public visé :

- Salariés intervenants directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateurs d'engins soit dans le cadre de travaux urgents (Conducteurs d'engins, conducteurs de nacelles, grues, pompes à béton, suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics)

Prérequis d'accès à la formation :

- Connaissances générales de la thématique de cette formation

Objectifs de la formation :

- Valider ses connaissances en matière de travaux à proximité des réseaux et être titulaire de l'attestation de compétence opérateur

Durée :

- 1 jour soit 7 heures

Nombre de participants :

- 10 participants maximum par session

Modalités pédagogiques :

- Formation théorique en salle (exposé – questions – exercice)

Modalités d'évaluation :

- Contrôle des connaissances à travers un examen final par QCM sur la plateforme du MEEM
- Passage du test sur tablette

Formalisation de la formation :

- Délivrance de l'attestation de compétence « AIPR opérateur » après avoir satisfait au QCM
- Remise d'une documentation pédagogique

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Contenu de la formation :

1. Les réseaux et les accidents
2. Dispositions réglementaires : normes, code du travail et code de l'environnement
3. Droits, obligations et responsabilités du salarié
4. Les intervenants des réseaux et leur rôle : guichet unique – gestionnaire de voirie – Etat – maître d'ouvrage – maître d'œuvre – responsable de projet – exploitant du réseau – exécutant des travaux – concepteur – encadrant – opérateur

   Schéma relatif au cheminement entre projet et exécution de projets de travaux
5. Que faire en cas d'endommagement ? Règle des 4A
6. Les risques liés aux réseaux
   - Réseaux classés sensibles pour la sécurité
   - Réseaux classés non-sensibles pour la sécurité
7. L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux : définition, validité
8. Les identifications des réseaux
   - Réseaux enterrés : préparation du chantier, principaux affleurants, marquage-piquetage, distance règlementaire.
   - Réseaux aériens ; différentes sortes de réseaux aériens, identification des lignes
9. Les travaux à proximité des réseaux : prévention et instructions particulières
10. Les travaux sans tranchées : travaux neufs, travaux de remplacement, fusée
11. Que faire en cas d'accident ? (PR.E.FA.S)
12. La protection des opérateurs : les différents EPI

Durée de validité

En cas d'attestation de compétence obtenue après examen par QCM, la limite de validité de l'AIPR ne peut pas dépasser la limite de validité de l'attestation de compétence, à savoir 5 ans